

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

Le numéro : 3 francs.

REVUE HEBDOMADAIRE
24 SEPTEMBRE 1944

Nouvelle série
N° 1

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, PARIS-VIII°
Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris Compte N° 1668

Confiance en la France!

Peu de Français connaissent la lettre que le Pape adressait à la France quatre jours après l'armistice, le 29 juin 1940. Alors que tant de voix cherchaient à nous prostrer dans le désespoir, cette lettre nous montre non seulement l'affection paternelle, mais aussi l'estime, la confiance absolue que le Chef de l'Eglise mettait en la France. On a parlé beaucoup de prophéties pendant cette guerre ; en voici une, basée non pas sur un destin aveugle, mais sur la connaissance profonde d'un peuple qui sait se ressaisir.

Nous voici donc avec vous, pasteurs, prêtres et fidèles, ému de votre sort, mais consolé en même temps de retrouver en vous aux jours de l'épreuve, dans toute sa diginité, l'âme catholique de cette France que la prospérité a pu égarer parfois hors de ses plus nobles conditions, mais que le malheur n'a jamais abattue et a si souvent rapprochée de Dieu pour la rendre, plus vigoureuse et plus consciente, *à sa grande mission spirituelle et chrétienne.*

C'est précisément vers cette mission, qui est son plus beau titre de gloire, que Nous voulons vous inviter à élever vos yeux, ainsi que vos meilleures espérances, pour vous rendre plus parfaitement compte qu'en une heure si triste de votre histoire *votre rôle providentiel reste dans toute sa valeur.*

Nous n'ignorons pas de quelles ressources spirituelles la France dispose pour entrer dans cette voie et se ressaisir dans son âme, pour *faire de son malheur le levier d'une nouvelle ascension spirituelle* qui sera pour elle le gage d'un solide et durable bonheur.

Ces ressources sont si nombreuses et si puissantes qu'elles n'attendront pas — Nous en sommes sûr — la conclusion de la paix pour se mettre en œuvre et donner au monde le spectacle d'un grand peuple, digne de ses traditions séculaires, qui trouve dans sa foi et dans sa charité inlassable la force de faire face à l'adversité et de *reprendre sa marche sur le chemin de l'honneur et de la justice chrétienne.*

PIE XII, PAPE

A la même époque, Radio-Vatican *ne cessait de répéter à l'adresse des Français : « Ne craignez rien, le salut viendra aussi immanquablement que le soleil remonte à l'horizon... » Le soleil remonte en effet.*

Voix catholique

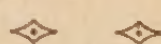
Nous reparaissons après quatre ans de silence forcé et, en attendant les nouvelles quotidiennes réclamées de tous, notre Documentation *s'effeuillera provisoirement au gré des jours et des possibilités.*

Paris, resté impassible sous la botte, a voulu se libérer lui-même, et, tout au long d'une semaine meurtrière, il a recouru à ses héroïques barricades. Cette fois, l'ennemi en déroute et le nazisme condamné ne reviendront plus.

En retrouvant la liberté après cette semaine vibrante, si nous félicitons insurgés et libérateurs, nous devons tout d'abord rendre gloire à Dieu qui a gardé notre pays et qui le réserve à sa mission séculaire.

A Dieu donc notre action de grâces, à « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires ». Durant l'interminable épreuve, la prière n'avait pas cessé de monter, de la plus humble chapelle à l'ostensoir de Montmartre, ce Montmartre où, depuis soixante ans, les adorateurs n'ont pas interrompu un seul instant leur intercession pour la France, pas même sous les bombes qui tombèrent inoffensives.

Dieu a son heure et ses moyens pour nous exaucer, et il importe de le remercier bien haut le jour où le salut est arrivé.



Et maintenant, chacun le sent, il faut se mettre à l'œuvre pour nous refaire à neuf, mais sur le terrain solide de nos glorieuses traditions.

A l'œuvre donc, dans une immense collaboration de tous les Français, une collaboration loyale et résolue, dans laquelle on peut trouver une solution à tous les grands problèmes d'hier et de demain, dont on a souvent abusé pour diviser la nation.

Il est temps d'en finir avec les ostracismes passés ; toutes les forces dont on dispose doivent s'unir et rien n'empêche, en cette indispensable unité, de laisser le jeu nécessaire aux multiples diversités.

Les croyants offrent leur concours sans imposer leur foi, mais ils demandent à to le respect de l'âme et le respect de Dieu. L domaine du sacré doit rester inviolable il n'est pas le moins fécond. Depuis cinquan ans, l'Etat français s'est privé du concou puissant de l'Eglise, sauf en Mission. A lieu de profiter de toutes les bonnes volonté il a relégué les innombrables institutio religieuses en zone d'hostilité où elles trouvèrent longtemps réduites à une oppos tion stérile. Le pays ne saurait plus ainsi ga piller ses forces.

A cette condition, et sans prétendre à une supériorité d'armes ni à une primau d'industrie, la France aura vite repris sa pla de sœur aînée au milieu des nations d monde entier. Ce titre d'Aînée parmi l nations, que l'Eglise lui donne, n'enlève ri d'ailleurs à sa jeunesse toujours avide d lumière et de liberté. Il indique simpleme que dans sa longue tradition la France s'e fait une réserve d'équilibre et de sages dont elle peut faire part à ses cadette Comme la fameuse statue de la Liber à New-York, elle tient en main un flambe que nul ne peut lui contester, le flambeau d ce que nous appelons notre civilisation, ce civilisation qui a pris date au berceau d Christ. J'ai fait le tour du monde et, da les multiples familles des peuples, je n'ai p vu celui qui pourrait, surtout en ce mome prendre la place de la France.

Telles sont les idées que nous voudrio condenser et propager en notre Maison de Bonne Presse, en nous mettant nous-mêm au service constant de l'Action catholiq comme au service de la France.

G. Q.

Les cloches de la libératio

Il faut les avoir entendues, dans la nuit 24 août, sur l'avenue déserte des Champs-Elysé dans le silence troué encore de crépitements fusillades et de mitraillades, face à l'Arc Triomphe encadré dans un incendie de la banlieu

C'est ce qui arriva à un prêtre, au retour l'accomplissement de son ministère sacerdo auprès d'un mourant qu'une balle avait atteint moment où il allait prendre son service de nuit Palais de la Découverte.

La mort, le feu, la bataille : c'était le prix cette joie, de cette libération qu'annonçaient toutes leurs voix unies les cloches de Paris.

Mystère de résurrection après la passion !

LA PRIÈRE LIBÉRATRICE

Au premier rang des forces françaises de la ibération, il faut compter cette prière d'un peuple demeuré fidèle à la foi de ses ancêtres. 'ette foi ne l'inclinait pas à la passivité, mais loublait son activité patriotique en un domaine où la propagande et la surveillance ennemies 'avaient point de prise.

Lourdes, malgré la pénurie des transports et es difficultés de ravitaillement, vit les pèlerins ffluer par dizaines de milliers comme aux emps de paix.

Le Puy fut, le 15 août 1942, le terme d'un éroïque pèlerinage de jeunes.

Notre-Dame de Boulogne, cheminant à travers os provinces, provoqua d'admirables élans de erveur et des renouveaux profonds.

Montmartre demeura le lieu de la supplication ncessante, même au milieu des bombes, miracueusement inoffensives, qui atteignirent la butte.

Il faudrait aussi rappeler les innombrables pèleinages à pied, accomplis par groupes, vers Notre-Dame de Chartres, les veillées de prières lont prirent l'initiative tels mouvements de jeunes.

La liste de ces combats de la prière mérite l'être dressée et publiée.

Car la France chrétienne a combattu contre in ennemi qui voulait asservir son âme : de la contrainte policière elle s'est évadée en maintes prières où se réaffirmaient, secrètes, mais proondes, sa confiance et son indépendance spirituelle.

La France chrétienne a combattu pour 'unité de la patrie, menacée par les barbelés les camps, les cloisonnements de notre sol, es méfiances et oppositions traîtreusement ntretenues ; sous l'impulsion de l'admirable « Aumônerie générale », elle a prié à Notre-Dame, au Sacré-Cœur, en chaque diocèse, en chaque paroisse, pour les prisonniers et pour es « absents » de toutes catégories ; elle les a aidés spirituellement et matériellement ; elle a préparé leur retour et leur réadaptation dans ine atmosphère de chaude compréhension.

La France chrétienne a combattu pour se conquérir l'indispensable allié : le ciel, parce u'elle savait, pour l'avoir appris de Jehanne a Lorraine, que si les hommes doivent batailler, c'est Dieu qui donne la victoire ! Or, cette libération tant désirée par ailleurs, n'était-elle pas humainement très redoutable ? C'est pourquoi, en un dimanche de mai, et le 15 août dernier, a cathédrale de Paris et son parvis se trouèrent trop exigus pour contenir la foule des idèles venus prier, avec leur cardinal-archevêque, Notre-Dame et les saints de la cité pour que fussent épargnées à la capitale les horreurs des bombardements meurtriers, de la famine et de la dévastation systématique.

Cependant l'avance des armées alliées obligeait nos occupants à hâter leur retraite sans mettre à exécution leurs plus noirs projets. Le 20 août, l'annonce d'une trêve qui serait intervenue entre F. F. I. et Allemands permit d'entrevoir l'imminent départ de ceux-ci. Alors s'achevaient en la chapelle de Notre-Dame de Salut les prières d'un fervent triduum par quoi l'on voulait suppléer, en la date traditionnelle, aux manifestations du Pèlerinage National à Lourdes. A la nouvelle de cet accord, un vibrant Magnificat *fusa de toutes les poitrines pour saluer cette aube de libération.*

On sait le reste : le 25 août, les soldats du général Leclerc enlevaient les derniers îlots de résistance de l'ennemi, et le général de Gaulle faisait, en la fête de saint Louis, son entrée dans la capitale reconquise et providentiellement préservée !

A la prière nationale, la réponse du ciel !

Puisse cette dernière être comprise de tous les Français avec cette sérénité et cette clairvoyance que requièrent les circonstances historiques où se jouent l'unité et la grandeur du pays.

A.-M. JUBERT.

La libération !

Un mot qui est sur toutes les lèvres et se dresse en capitales sur tous les journaux ! Une réalité qui étreint les cœurs d'émotion ! Etre libres enfin, après cinquante mois de contrainte physique et morale : quelle joie, quel soulagement ! Il faut qu'ils explosent, en cris et en acclamations.

Mais, passée l'heure de l'enthousiasme légitime qui soulève les Français et tous leurs amis, si nombreux dans le monde, il faut se recueillir une minute et réfléchir sur ce que cela représente, la libération.

C'est d'abord le sol de la patrie qu'avec anxiété et amour nous avons vu, depuis le 6 juin, arraché par lambeaux à l'emprise de l'ennemi. Puis, tout à coup, la marche victorieuse des alliés, l'action héroïque de la Résistance se sont précipitées. Penchés sur la carte, nous n'arrivions plus à fixer les conquêtes, tant elles étaient rapides. Voici tout l'Ouest enlevé d'assaut, et c'est la marche en pointe vers le Sud-Ouest, c'est la ruée vers Paris, c'est l'encerclement de

la capitale et son enlèvement de haute lutte par l'effort admirable de tout son peuple que vient couronner l'énergique nettoyage des blindés du général Leclerc et des Américains. En même temps, du Midi monte le flot qui bouscule et fait refluer la vague occupante, et nous apprenons que des départements entiers, de grandes cités sont rendus à la liberté par les Forces Françaises de l'Intérieur. Plus tôt qu'on ne pense, ce sera toute la terre aimée des ancêtres, toutes les provinces martyrisées du Nord, de l'Est, de l'Alsace et de la Lorraine qui seront déchargées de leurs chaînes. On entend déjà comme une immense expiration d'aise et de bonheur sourdre du sol trop longtemps piétiné par des légions inhumaines, avides et sans psychologie.

Enfin, être soi dans le cadre de ses traditions, de son histoire, de ses libertés, de son génie national ! Quel bien retrouvé, quelle jouissance pacifique, quel héritage familial que nous saurons sauvegarder plus jalousement, désormais !

Ce n'est pas cela seulement que sauvent les armes du droit et de la justice.

Pensons-nous assez à la libération de nos âmes ? Certes, nous avons bien résisté à la propagande intense des idées nazistes, l'âme de la France ne s'est pas laissé entamer par les monstrueuses théories attentatoires à la dignité de la personne. Nous avons repoussé l'asservissement de l'esprit, quand même nous étions obligés de subir la violence. On nous promettait un fallacieux bien-être matériel, en razziant, d'autre part, toutes nos richesses. On prétendait libérer les esprits des dogmes chrétiens, en nous enfermant dans le carcan d'un totalitarisme païen. On affectait un respect des convictions religieuses en en claustrant les manifestations dans le seul culte. Bref, on voulait éviter de faire de nous des martyrs : car le martyre est une semence de christianisme, mais on ne visait à rien de moins qu'à nous asphyxier, qu'à nous étouffer.

Est-ce que nous n'avons pas été témoins de tentatives d'inoculation de ce poison naziste parmi notre jeunesse ? Par une réaction vigoureuse, elle a, dans une immense majorité, refusé d'absorber ces idées tellement contraires à son tempérament, influencé, malgré toutes les apparences, par le levain chrétien. Mais l'ennemi, patiemment, eût continué ses essais. La menace aurait pesé sur les âmes. Or, de ce danger de nazification, nous sommes délivrés aujourd'hui. Et c'est là l'essentielle libération dont il faut rendre action de grâces à Dieu. Encore une fois, l'âme française, comme au moment de Réforme, a été gardée providentielleme en la vérité catholique, sauvegarde el même de toute la vérité humaine.

Divine attention qui commande devoir : la fidélité à notre vocation fra çaise qui est — comme le disait magn fiquement en 1937 en la chaire de Notr Dame de Paris le cardinal Pacelli deve notre très aimé Pontife — de servir vérité dans le monde.

E. POINT.

Le cran de notre peupl

Il en est des nations comme des individu C'est l'adversité qui montre ce qu'elles vale Quand elles sont de bonne trempe, elle le fait donner toute leur mesure. Plus et mie encore que la tension de toutes les énergi telle que la réclame le combat qui ne veut q dominer l'ennemi et se transformer en victoi Si celui qui lutte et qui triomphe est un fo celui qui, gravement blessé, jeté à terre peu être, se relève, rentre en lice et vainc, celui- est un héros et la qualité de ses laurie a quelque chose de surhumain qui découra toute louange.

Et voilà bien, très exactement, le sort choix qui est celui de notre pays. Comme Christ, ose-t-on dire, il fallait que la Fran souffrît tout ce qu'elle a souffert pour entr elle aussi dans sa gloire. Ah ! ils s'étaient lou dement trompés ceux-là qui, jugeant super ciellement les choses, avaient fait dépend notre destin national d'une défaite militai d'ailleurs inévitable ! Et comme ils fure renégats et criminels ceux qui, d'une plu honteusement asservie, osèrent écrire et pr clamer que la survie de la France n'était d qu'à la magnanimité de Hitler ! Des feuill asservies brodant sur ce thème furent les pr mières que la propagande ennemie lais pénétrer dans les camps de captivité en All magne et le mal que cela nous fit à nous to prisonniers qui, par nos splendides ressaisi sements, forcions déjà l'admiration de n geôliers, ce mal nous reste au cœur comme u morsure. Des Français avaient pu oublier à point la vitalité de notre patrie, ses ressourc de tous ordres, son histoire qui n'est qu'u tissu de résurrections !

Mais ces ombres sont légères sur le magn fique tableau tout éclaboussé de lumière qu'off la France donnant au monde le spectacle c sa libération. Celle-ci progresse, à la fo méthodique et vertigineuse. La nouvelle c Paris reconquis, les armes à la main, par

ivision Leclerc et les F. F. I. a fait tressaillir univers civilisé. Il n'est personne qui n'ait ompris la portée et le symbolisme de cette econquête. Elle est plus que le gage du iomphe total et définitif de la cause des Alliés, le en est la récompense anticipée. La libération de Paris sera le chapitre le plus pur de mondiale épopée.

Or, cette libération du cœur de la France, en tendant celle de la nation tout entière, ne ouvait pas ne pas être promise à la foi et au an dont notre pays a fait preuve, dès le remier jour, sous le déferlement de ses alheurs.

Ni sa désorganisation totale en juin 1940, ni confusion résultant de l'exode, ni les dures onditions de l'armistice, ni le poids d'une ccupation sans cesse plus exigeante, ni absence d'un million et demi de prisonniers ggravée de la déportation de nos travailleurs, i les destructions occasionnées par la guerre evenue sur notre sol, ni les privations, ni les euils, ni les ruines de toute sorte, ni la multiplication des camps de concentration, rien e tout cela n'a pu venir à bout de la force l'âme française.

Que dis-je ? Il fallait tout cela pour que, trop nclins à nous dénigrer nous-mêmes, trop ortés à évaluer le pays réel en fonction de os vicissitudes politiques, nous fussions enfin ûment renseignés sur nos possibilités foncières, sur nos capacités de race.

Comme celles-ci se sont continûment révées ! Le peuple qui avait la réputation d'être plus léger et le plus frivole du monde a été, n fait, d'une endurance inattendue et forçant universelle admiration. Le peuple, dont on ouvait craindre que ses habitudes de vie facile l'eussent mal préparé à de cruelles restrictions, a supporté stoïquement le froid et la faim, la fatigue physique et morale, la gêne et l'incertitude, les incommodités de toute sorte devenues son pain de chaque jour. Le peuple enfin qui passe pour indiscipliné et frondeur, pour qui l'autorité devient intolérable dès qu'elle ne se tempère pas d'intelligence et de psychologie, ce peuple n'a été, sous le joug du Teuton, vainqueur momentané, ni séditieux, ni déraisonnable, ni bêtement provocateur, ni oublieux de sa dignité. L'attitude noble, tranquillement et sereinement expectante de Paris, sous l'occupation, a un sens et révèle des valeurs que nous n'aurions pas osé soupçonner. Et quelle est donc la grande capitale de l'ancien ou du nouveau monde qui aurait pu, comme Paris, vivre de longs jours sans moyens de transport, sans gaz ni électricité, coupée de toutes ses communications, menacée quotidiennement par la famine et rester cependant dans l'ordre et le calme, en pleine atmosphère de grève générale, sans un agent de police dans ses rues, pour se trouver à l'heure H prête au combat, digne d'entrer dans la mêlée et de remporter l'éclatante victoire de son autolibération ?

Oui, je le demande, quelle est la grande capitale qui oserait renouveler pareille expérience ?

Mais il n'y a qu'un Paris au monde, et ce Paris est à la fois la tête et le cœur d'un peuple qui est en train de faire sensationnellement ses preuves et qui semble n'avoir trébuché en juin 1940 que pour enseigner, à tous les autres peuples ses frères, comment on remonte patiemment, résolument et fièrement, à la suite d'un guide providentiel, vers les sommets.

SAINT-MARTIN.

UN AMI DE LA FRANCE

Le cardinal Luigi Maglione (1877-1944)

Le cardinal Luigi Maglione, secrétaire d'Etat de S. Pie XII, est mort dans la nuit du lundi août 1944, après une assez longue maladie. Il avait que 67 ans, étant né le 2 mars 1877 Casoria, dans l'archiodiocèse de Naples.

Entré en 1896 au collège Capranica à Rome, jeune clerc fut ordonné prêtre le 25 juillet 1901. rès son doctorat en droit canonique, il entra, 1905, à l'Académie des Nobles ecclésiastiques, devint, à partir de 1908, professeur de diplomaque ; l'année suivante, il était minutante à la ongrégation des Affaires ecclésiastiques extraornaires. Ces importantes fonctions ne l'empêaient pas d'exercer la charge de Père spirituel collège Capranica et de se livrer au ministère storal dans le quartier populaire du Testaccio Rome même.

Prélat de Sa Sainteté, le 22 février 1918, r Maglione fut trois jours après envoyé à Berne mme délégué spécial du Saint-Siège. On devine mportance de ce poste, en pleine guerre monale, dans une ville qui était un centre d'activités politiques et autres de la part de toutes les nations d'Europe. Le jeune prélat se montra parfaitement à la hauteur de sa mission et, le 1er septembre 1920, il était désigné comme nonce apostolique près la Confédération helvétique ; le 16 décembre de la même année, il recevait à Rome, comme archevêque titulaire de Césarée de Palestine, la consécration épiscopale des mains du cardinal Gasparri.

Pendant six ans, Mgr Maglione occupa la nonciature de Berne, à la satisfaction générale. Il put entrer en contact avec de nombreux diplomates venus en Suisse pour l'organisation de la paix. Lorsqu'il quittera Berne, le président de la Confédération helvétique lui dira, au nom du Conseil fédéral, que la Suisse entière avait vu dans le représentant du Pape un véritable ami dont tous avaient été à même d'admirer les brillantes qualités personnelles ainsi que l'exquise bonté sacerdotale.

Nommé nonce à Paris le 23 juin 1926, Mgr Maglione y arriva le 3 novembre et présenta, treize jours après, ses lettres de créance à M. Doumergue, président de la République. Pendant les

dix années que dura cette seconde nonciature, l'archevêque de Césarée de Palestine sut, avec les qualités d'esprit et de cœur d'un grand diplomate, maintenir et développer le prestige et l'autorité du Saint-Siège en France ; il favorisa, en toute circonstance, la cause de la paix, s'occupa avec un zèle infatigable du salut des âmes, fit aboutir les pourparlers engagés touchant les honneurs liturgiques dus aux représentants de la France dans le Proche Orient. « Il mena à Paris, a écrit Léon de Lapérouse, bien des démarches délicates parmi le déploiement des passions politiques en face de divers gouvernements dont le laïcisme scolaire et le retrait des garanties de la liberté d'association infligé aux religieux rendirent parfois difficiles ses efforts pour améliorer les contacts entre l'Etat et l'Eglise. »

Tout en défendant fermement la vérité et les droits de l'Eglise catholique, le nonce sut toujours garder, dans ses rapports avec les chefs d'Etat et l'autorité civile cette attitude de courtoisie, de patience et de bienveillance, bien conforme aux traditions vaticanes. Intelligence compréhensive, esprit lucide, caractère à la fois ferme et souple, homme de la mesure et de la vérité, chef qui ne craint pas de prendre ses responsabilités, âme profondément sacerdotale, Mgr Maglione exerça, durant sa nonciature en France, une activité religieuse et sociale particulièrement féconde en heureux résultats. Il reconnut que la France était l'un des meilleurs soutiens de la paix du monde, favorisant de tout son pouvoir l'entente et les bonnes relations diplomatiques entre les divers Etats. Grâce à lui, l'action spirituelle de l'Eglise de France rencontra, auprès du gouvernement, plus de compréhension et d'égards. Connaissant mieux les qualités, les vertus et les ressources de notre pays, il en devint l'ami sincère, et les dix années de son séjour à Paris comptèrent, selon ses paroles, parmi les plus belles de sa carrière diplomatique.

Les plus hautes personnalités de la République française témoignèrent souvent à ce représentant du Saint-Siège en France leur profonde admiration pour ses éminentes qualités et son action diplomatique ; la grand'croix de la Légion d'honneur que lui remit, le 3 juin 1931, le président Gaston Doumergue en est une preuve.

Mgr Maglione fut créé, le 16 décembre 1935, cardinal-prêtre. Le 19 décembre suivant, il reçut au palais de l'Elysée la barrette des mains de M. Lebrun, président de la République. Il resta à Paris avec le titre de pro-nonce jusqu'au début de juin 1936.

Au Consistoire du 18 juin de cette même année, Pie XI lui imposait le chapeau rouge avec le titre de Sainte-Pudentienne. Membre des Congrégations de l'Eglise orientale, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Sacrements, de la Propagande, des Religieux, des Séminaires et Universités, etc., il fut nommé, le 22 juillet 1938, préfet de la S. Congrégation du Concile.

Moins d'un an après, le 11 mars 1939, S. S. Pie XII l'appelait à la charge de secrétaire d'Etat. Cette nomination reçut, spécialement en France, l'approbation la plus respectueuse et la plus sympathique. On le constate quand on relit les articles publiés à cette époque par la presse française. Cette dernière louait sans réserve le talent, l'expérience diplomatique, le zèle et l'ardente piété sacerdotale du nouveau secrétaire d'Etat.

Au moment où le cardinal Maglione entrait à la Secrétairerie d'Etat, le fléau de la guerre menaçait déjà l'Europe centrale, et la paix mondiale était sur le point d'être compromise par la politique et les opérations militaires de l'Allemagne. Le Saint-Siège va tenter l'impossible, durant l'été de 1939, pour maintenir la paix en Europe et aplanir les conflits naissants. On imagine aisément quel fut le rôle capital du secrétaire d'Etat en ces heur[es] difficiles et tragiques.

Le fléau déchaîné, le cardinal Maglione, so[us] l'impulsion et d'après les directives pontifical[es] organisa au Vatican, entre autres choses, un servi[ce] d'information concernant les prisonniers : Radi[o] Vatican put transmettre à toutes les familles [de] précieuses indications sur les disparus. Par [le] moyen des délégués apostoliques et des nonces, [le] Pape fit parvenir aux soldats prisonniers d[es] secours divers. D'autres institutions et organis[a]tions de charité, d'assistance sociale, de rens[ei]gnements, etc., furent créées par le Saint-Siè[ge] pour secourir les détresses, les misères de to[ut] genre causées par la guerre. Il est présenteme[nt] impossible de donner une vue d'ensemble s[ur] l'activité charitable, sur les efforts diplomatiqu[es] réalisés depuis août 1940 par le Pape Pie XII [et] son secrétaire d'Etat. Mais c'est pour nous [un] devoir de souligner l'aide si précieuse apportée p[ar] le Vatican, sous des formes multiples, toujou[rs] empreintes d'une cordiale bienveillance, à not[re] patrie, à nos prisonniers, aux sinistrés, aux d[io]cèses de la zone occupée, à la défense des intér[êts] légitimes de la France. Dans plusieurs lett[res] adressées à l'épiscopat français, Pie XII redit s[on] amour paternel et attentif pour le très aimé peu[ple] de France, ses vœux et ses prières afin q[ue] s'apaisent ses cruelles douleurs, sa joie de l'at[ta]chement du clergé et du peuple au Chef visible [de] l'Eglise; il nous assure que les forces vives de [la] France (l'entr'aide fraternelle, la réforme des âm[es,] les œuvres d'Action catholique, etc.) préparent assurent la libération et le relèvement du pa[ys].

Inutile de dire la part prise par le cardi[nal] Maglione dans cette sollicitude paternelle [du] Pape à l'égard de la France vaincue, durem[ent] opprimée par l'occupant. Des relations vraim[ent] cordiales unissent le Saint-Siège et la France[;] elles se manifesteront en de nombreuses occasio[ns] à Rome comme en zone libre.

La maladie avait obligé le cardinal Maglio[ne] à interrompre ces deux derniers mois son trav[ail] à la Secrétairerie d'Etat. Ni le repos ni le dévo[ue]ment des médecins ne purent enrayer le mal. D[ans] l'octave de la fête de l'Assomption, Dieu rapp[ela] à lui celui qui avait consacré au service [de] l'Eglise et du Saint-Siège ses forces, sa vie enti[ère,] les extraordinaires qualités de son intelligence [et] de son cœur. La France perdait un ami sinc[ère] qui lui resta toujours fidèle et secourable, spé[cia]lement aux jours les plus tragiques de s[on] immense détresse. Il ne doit pas être oublié p[ar] nos cœurs reconnaissants à l'heure où le pa[ys] reconquiert sa liberté nationale, au moment [où] tous les cœurs espèrent voir bientôt luire sur [le] monde l'arc-en-ciel de la paix après la furie[use] tempête de la guerre.

Qu'il nous soit permis dans cette *Revue* [de] rappeler la bienveillante et attentive sympat[hie,] le dévouement inaltérable, et singulièrement co[m]préhensif que le cardinal défunt témoigna t[ou]jours à la Maison ainsi qu'à l'Œuvre de la Bo[nne] Presse de Paris. Cette dernière lui gardera [un] souvenir particulièrement reconnaissant et fid[èle].

P. P.

A l'horloge de l'Histoire va mainten[ant] sonner une ère nouvelle à la fois grande [et] décisive pour l'humanité. Un monde nouve[au] est en train de naître. Il faut que ce mon[de] soit plus sain et infiniment mieux organisé [en] harmonie avec les besoins de la nat[ure] humaine.

PIE XII.

Discours du général de Gaulle

(mardi 12 sept. 1944, au Palais de Chaillot)

PENDANT les dix-huit jours qui se sont écoulés déjà depuis que l'ennemi qui tenait Paris capitula devant nos troupes, une vague de joie, de fierté, d'espérance a soulevé la nation française. Le pays et le monde sont témoins que le choc que représente cette libération accomplie pour les cinq sixièmes de notre territoire, et notamment pour la capitale, a mis en éclatante lumière à la fois la volonté de combattre, l'enthousiasme et la sagesse de notre peuple. S'il était encore quelque part des gens qui doutaient de ce que voulait réellement la nation opprimée et de sa capacité de se dominer elle-même, je suppose qu'ils sont, à présent, définitivement éclairés.

En tout cas, la réunion d'aujourd'hui, organisée par le Conseil qui inspira et coordonna sur place, au prix de quels périls et quelles pertes, l'action menée contre l'ennemi et contre les usurpateurs, est par elle-même magnifiquement symbolique. Avec le Conseil National de la Résistance, auquel j'adresse les remerciements du Gouvernement et du pays tout entier, voici assemblés ici, en même temps que les représentants des grands corps de l'Etat, des hommes de toutes origines et de toutes nuances qui se sont mis au premier rang de ceux qui mènent le combat. Or, qui ne voit qu'une même flamme anime et qu'une même raison conduit toute cette élite française ? Il ne serait pas possible de trouver un auditoire plus qualifié et plus digne pour parler, comme je vais le faire, du présent et de l'avenir du pays.

Les lumières de la victoire.

La voilà donc enfin refoulée et humiliée cette puissance militaire allemande qui, appuyée sur l'exceptionnelle capacité de combattre, d'entreprendre, de souffrir d'un grand peuple fanatisé, secondée par d'ambitieux auxiliaires, aidée par le défaitisme et parfois la trahison de certains dirigeants des nations qu'elle voulait asservir, favorisée par la dispersion des Etats, du parti de la liberté, avait tenté de saisir la domination du monde ! L'édifice, battu en brèche depuis des mois et des années, mais attaqué cette fois avec force et avec audace, paraît ébranlé jusque dans ses fondements. L'horizon se dore des lumières de la victoire.

Cette victoire, pour la saisir telle qu'elle doit être, c'est-à-dire complète et totale, de nouveaux et sanglants efforts seront sans doute encore nécessaires. Mais, quels que doivent être les obstacles et le terme, il est désormais acquis que la France en aura sa part.

Hommage aux nations alliées.

De toute notre âme nous entendons rendre hommage aux braves et chères nations qui sont en train de la remporter avec nous. Notre hommage s'adresse à l'Empire britannique qui, comme nous, tira l'épée le 3 septembre 1939 ; qui subit, à nos côtés, les revers de 1940 ; qui, ensuite, presque solitaire, sauva l'Europe par sa résolution et qui triomphe maintenant avec nous, sur notre sol, en attendant que nous allions ensemble abattre définitivement l'ennemi commun sur son territoire.

Notre hommage s'adresse à la Russie soviétique qui, sous l'agression de 1941, vit les armées allemandes s'avancer jusqu'aux portes de Léningrad et de Moscou et pénétrer jusqu'au fond du Caucase, mais sut trouver dans l'admirable courage de son peuple, les vertus de ses combattants et l'organisation de ses vastes richesses, l'énergie et les moyens nécessaires pour chasser l'envahisseur et briser dans de terribles batailles l'essentiel de sa force guerrière.

Notre hommage s'adresse aux Etats-Unis d'Amérique qui, attaqués à leur tour en décembre 1941 et refoulés d'abord jusqu'aux extrémités du Pacifique, ont su devenir une grande puissance militaire et réaliser par delà les mers les immenses entreprises qui ramènent l'Europe à la vie, tout en arrachant

au Japon les bases qui bientôt le menaceront au cœur.

Notre hommage s'adresse aux vaillantes nations polonaise, tchécoslovaque, belge, hollandaise, luxembourgeoise, norvégienne, yougoslave, grecque, qui furent entièrement submergées par l'abominable marée, mais qui, comme nous-mêmes, ne désespérèrent jamais et voient paraître, à leur tour, l'aube de la libération.

La France toujours présente.

Mais si un peuple tel que le nôtre, accoutumé aux grands malheurs comme aux grandes gloires, sait reconnaître que chacun des Etats qui forment, avec lui, l'équipe de la liberté a noblement mérité son amitié et son estime, il sait aussi se juger lui-même et mesurer, sans s'en faire accroire, le rôle qu'il aura joué dans la prochaine victoire commune. Certes, nous avons assez souffert pour n'oublier jamais notre désastre initial. Nous savons que, mal préparés, nous aussi, aux formes nouvelles de la guerre, point remis des pertes gigantesques que nous avions prodiguées au cours du dernier conflit, pratiquement isolés à l'avant-garde des démocraties, n'ayant, pour nous couvrir, ni mers protectrices ni vastes étendues, nous nous trouvâmes submergés par la force mécanique allemande et précipités brutalement dans un désarroi matériel et moral qui permit au défaitisme et à la trahison de paralyser chez beaucoup la volonté de vaincre. Tout de même ! nous étions en ligne dès le 3 septembre 1939. Et tandis qu'en 1940 tout ce que l'Allemagne possédait de chars, de canons et d'avions s'acharnait à nous abattre, ces chars, ces canons, ces avions qui taillaient dans notre chair ne taillaient pas dans la chair des autres ! Par la suite, malgré l'oppression, la nuit de l'isolement, la propagande mensongère, l'obstination de servitude des usurpateurs du pouvoir, jamais la masse des Français ne tint la défaite pour acquise et jamais nos drapeaux ne furent absents des champs de bataille. A peine le malheur était-il accompli que la nation commençait la lente et dure ascension qui la conduit hors de l'abîme. La flamme de la résistance française ne devait pas s'éteindre ; elle ne s'éteignit pas.

Ce qu'il nous en a coûté de pertes, de fureurs, de larmes, d'autres que nous en feront un jour, à loisir, le total. Constatons simplement que nos armées, refaites homme par homme, d'abord dans les profondeurs lointaines de l'Empire, puis sur les bords de la Méditerranée, ont apporté un concours important à cette bataille d'Afrique qui, en trois ans, liquida l'Empire de Mussolini et chassa les Allemands de la Libye et de la Tunisie. Constatons que nos troupes ont joué dans la grande victoire d'Italie un rôle capital. Constatons qu'en même temps de vaillantes unités, jaillies spontanément de la douleur et de l'espérance nationales, se formaient sur le territoire métropolitain, littéralement dans les jambes de l'ennemi, et, malgré d'indicibles difficultés d'organisation, d'armement et d'encadrement, entamaient le combat au premier signal. Constatons enfin que, dans la bataille de France, ce qu'ont déjà accompli nos forces, soit par la manœuvre et les attaques des grandes unités de campagne, soit par les actions de détail partout menées par les unités de l'intérieur, a compté pour beaucoup dans les succès de la coalition. Il peut y avoir intérêt à noter, par exemple, que des 350 000 hommes que, suivant les chiffres officiels, l'ennemi a laissés prisonniers entre les mains des alliés depuis le début de la bataille de France jusqu'au 10 septembre, 105 000 se sont rendus aux troupes françaises, dont près de 50 000 à notre armée du Rhône, 20 000 aux soldats de Leclerc et plus de 35 000 à nos forces de l'intérieur en tous points du territoire.

Depuis, on en annonce davantage. Certes, en d'autres temps et circonstances, nous faisions mieux et plus que cela. Mais qui pourrait contester qu'en dépit des terribles conditions intérieures et extérieures où la France s'est trouvée réduite, elle aura voulu et elle aura su signer, elle aussi, la victoire ?

Le sceau indispensable de la France.

Il n'est vraiment pas nécessaire d'expliquer comment et pourquoi cette continuité de la volonté et, j'ajoute, de l'effort de notre peuple dans la guerre lui donne le droit, oui le droit, de faire valoir ses intérêts dans ce qui sera bientôt le règlement du conflit mondial. Aussi bien, voulons-nous croire que, finalement, ce droit ne sera plus contesté et que cette sorte de relégation officielle de la France, dont ont tant souffert ceux qui parlent et agissent en son nom, va faire place à la même sorte de relations que nous avons, depuis quelques siècles, l'honneur et l'habitude d'entretenir avec les autres grandes nations.

Mais, en ayant réussi à se maintenir dans la lutte, ce n'est pas à elle-même seulement que la France aura rendu service. Car, ainsi, elle aura fait en sorte qu'il soit juste et qu'il soit possible d'associer aux actes qui assureront la sécurité de tous et l'organisation mondiale dans la paix un Etat sans lequel on ne voit point comment pourraient être valablement et durablement construites ni la sécurité, ni l'organisation mondiale, ni la paix.

Oui, nous croyons qu'il est de l'intérêt supé-

rieur des hommes que les dispositions qui régleront demain le sort de l'Allemagne vaincue ne soient pas discutées et adoptées sans la France, parce qu'il se trouve qu'aucune puissance n'est plus intéressée que la France à ce qui touche au voisin dont elle a eu, depuis plus de deux mille ans, à s'occuper plus que quiconque, et qu'il serait bien aléatoire de vouloir édifier quelque chose en dehors du principal intéressé. Nous croyons que décider sans la France quoi que ce soit qui concerne l'Europe serait une grave erreur ; d'abord parce que la France est intégrée à l'Europe au point que ce qui touche une partie quelconque du vieux continent la touche elle-même d'une manière directe et réciproquement, ensuite parce qu'elle s'honore de pouvoir apporter à la solution de chacun des problèmes européens une expérience assez chèrement acquise et une confiance assez exceptionnelle de la part de beaucoup. Nous croyons enfin que déterminer sans la France les conditions politiques, économiques, morales, dans lesquelles les habitants de la terre auront à vivre après le drame, serait un peu aventuré, car, après tout, cent millions d'hommes fidèles vivent sous notre drapeau dans les cinq parties du monde et, d'autre part, beaucoup de nos semblables ont le sentiment que toute grande construction humaine serait arbitraire et fragile s'il y manquait le sceau de la France.

Unanimité nationale.

Il est vrai que ce n'est point tout que de reprendre son rang. Encore faut-il le tenir. Au fond de l'océan des douleurs et des outrages où elle fut plongée depuis plus de quatre ans et dont elle émerge aujourd'hui, la nation française a mesuré les causes de ses malheurs provisoires, celles dont elle fut elle-même responsable et celles qui incombent à d'autres. Elle a discerné également les voies et les moyens de retourner à sa vocation de liberté et de grandeur. Pour y parvenir, il s'est formé dans notre peuple, au milieu des épreuves, une extraordinaire unanimité nationale. Telle est la force immense à laquelle en appelle le Gouvernement pour remplir sa mission au service du pays.

S'il a le droit et le devoir d'en appeler à cette force, c'est d'abord parce qu'il est le Gouvernement de la République. Assurément, le raz de marée qui a passé sur la France a balayé les organismes par quoi s'exprimait normalement la volonté nationale. Assurément, la masse des citoyens a jugé que de profondes réformes devaient être apportées au fonctionnement de nos institutions. C'est pourquoi il n'existe en droit ni en fait aucun autre moyen d'établir l'édifice nouveau de notre démocratie que de consulter le souverain, qui est le peuple français. Dès que la guerre voudra bien le permettre, c'est-à-dire dès que le territoire sera entièrement libéré et que nos prisonniers et déportés auront regagné leurs foyers, le Gouvernement conviera la nation à élire, par le suffrage universel de tous les hommes et de toutes les femmes de chez nous, ses représentants dont la réunion constituera l'Assemblée Nationale. Jusque-là, le Gouvernement remplira sa tâche avec le concours de l'Assemblée Consultative élargie, destinée à fournir une expression aussi qualifiée que possible de l'opinion et dont les hommes éprouvés qui forment aujourd'hui le Conseil National de la Résistance seront tout naturellement le noyau. Mais dès que la souveraineté aura été rétablie dans la personne des mandataires élus de la nation, le Gouvernement déposera entre leurs mains le pouvoir provisoire dont il assume la charge.

L'application des lois.

Si le Gouvernement est celui de la République, ce n'est pas seulement parce qu'il fait en sorte de conduire la nation, selon ses vœux et ses intérêts, jusqu'au nouveau départ de la démocratie française, mais c'est aussi pour cette raison qu'il fait et fera appliquer les lois, les justes lois que la nation s'était données au temps où elle était libre et qui s'appellent les lois républicaines. Sans doute n'affirmons-nous pas que toutes soient parfaites, mais, telles quelles, elles sont les lois. Et tant que la souveraineté nationale ne les aura pas modifiées, c'est le strict devoir du pouvoir exécutif, fût-il, comme il l'est, provisoire, de les faire exécuter dans leur esprit et dans leurs termes, ainsi qu'il l'a fait d'ailleurs sans hésiter et sans fléchir depuis plus de quatre années, parmi tous les hommes et dans tous les territoires qu'il arrachait successivement à l'ennemi ou à Vichy. Sans doute, les circonstances lui imposent-elles parfois de prendre des dispositions qui ne sont pas formulées dans nos codes et d'associer souvent à l'élaboration de ces dispositions l'Assemblée Consultative, mais il le fait sous sa responsabilité, dont la nation, à juste titre, considère qu'elle est entière. Il appartiendra ensuite aux futurs élus du pays de les transformer, ou non, en lois proprement dites. Faute de s'en tenir fermement à ces principes, il n'y aurait qu'arbitraire et chaos, dont la nation ne veut pas. Mais, en les appliquant, nous trouvons les conditions de l'ordre, de l'efficience et de la justice.

Nous faisons la guerre.

Or, ces conditions d'ordre, d'efficience, de justice, si nulle entreprise humaine ne saurait s'en passer, *a fortiori* sont-elles nécessaires

dans la situation où se trouve le pays. D'abord nous faisons la guerre et je dis tout net que, sauf effondrement subit de l'ennemi, nous n'avons pas fini de la faire. Tout semble montrer que l'ennemi, en dépit des pertes terribles qu'il a subies à l'Est et à l'Ouest, et malgré la défection de tous ses satellites, à l'exception d'un seul, s'apprête à livrer une nouvelle grande bataille pour tenter de couvrir son territoire jusqu'à ce que l'hiver vienne, espère-t-il, ralentir les opérations offensives des armées alliées et françaises. Or, à cette bataille-là et à celles qui, éventuellement, suivront, nous entendons participer dans la plus large mesure possible. Il en sera de même de l'occupation en Allemagne. C'est dire que nous avons à pratiquer une politique militaire tendant à constituer des grandes unités, aptes, comme celles dont nous disposons déjà, à manœuvrer, combattre et vaincre où que ce soit, et sur n'importe quel champ de bataille, un adversaire encore puissant et résolu.

A cet égard, l'ardente jeunesse qui, à l'appel de la Patrie, s'est groupée pour le combat dans nos forces de l'intérieur nous fournit les éléments de ces formations nouvelles. Comme les bataillons des Volontaires de 1791 et 1792, ils apportent à l'armée nationale les trésors de leur ardeur et de leur valeur. Je puis annoncer que, déjà, une division se forme en Bretagne. Je compte qu'une autre sera formée par la région de Paris. Je suis certain que d'autres encore pourront être constituées ailleurs, sans préjudice des milliers d'hommes et des fractions constituées qui sont allés ou qui iront compléter nos grandes unités en ligne. Tous les soldats de France font partie intégrante de l'armée française, et cette armée doit demeurer, comme la France à qui elle appartient, une et indivisible.

De terribles ravages.

S'il est de fait qu'en beaucoup de régions du territoire la grande bataille de libération a passé sans entraîner de ruines massives, il ne l'est pas moins que certaines autres ont subi de terribles ravages. D'ailleurs, l'ennemi tient toujours dans tout ou partie de quinze de nos départements et, en particulier, dans un grand nombre de nos ports. Nos communications ferroviaires, fluviales, portuaires se trouvent en ce moment paralysées pour la plupart par des destructions de toutes sortes, et notre matériel roulant par voie de fer ou par voie de terre a, en grande partie, disparu. Encore faut-il ajouter que les transports destinés aux armées ont naturellement la priorité sur ceux qui intéressent les populations. Les prélèvements innombrables opérés par l'ennemi depuis 1940 sur l'ensemble de nos ressources et notamment sur nos stocks, nos matière[s] premières, nos machines, nos combustible[s] entraînent un appauvrissement considérable d[e] nos moyens de production. Enfin, les nécessit[és] militaires ne permettront pas, de longtemp[s] à nos alliés de procéder chez nous à d[es] importations notables. Bref, nous nous trou[]vons, et chaque Français le sait bien, deva[nt] une période difficile où la libération ne nou[s] permet nullement l'aisance matérielle, ma[is] comporte au contraire le maintien de sévèr[es] restrictions et exige de grands efforts de trava[il] et d'organisation en même temps que de dis[]cipline. Bien qu'on puisse être certain que cet[te] situation ira en s'améliorant, il faut prévo[ir] que l'amélioration sera lente. Cela, la natio[n] le sait et elle est décidée, en dépit de ce qu'el[le] a souffert, à supporter noblement ces épreuve[s] comme un grand peuple qui refuse de gaspill[er] le présent, afin de mieux bâtir l'avenir.

L'avenir sera une rénovation.

Car c'est bien de l'avenir qu'il s'agit ! c[e] l'avenir vers lequel des millions et des millio[ns] de Français et de Françaises regardent av[ec] ardeur et avec confiance, de l'avenir dont [la] nation entière veut qu'il soit une rénovatio[n].

Oui, certes, une rénovation ! Ce qu'auro[nt] coûté avant et pendant ce drame à notre pui[s]sance, à notre unité, à notre substance mêm[e] les négligences, médiocrités, injustices q[ue] nous avions pratiquées ou tolérées, et auss[i,] sachons le dire, le manque de hardiesse et [de] continuité dans le rôle d'impulsion et de dire[c]tion des pouvoirs publics, nous le voyons d'u[ne] manière assez éclatante pour avoir résolu [de] prendre un chemin nouveau.

Dans la sécurité et dans la dignité.

Pour résumer les principes que la Fran[ce] entend placer désormais à la base de son ac[ti]vité nationale, nous dirons que, tout en ass[u]rant à tous le maximum possible de liberté, [et] tout en favorisant en toute matière l'esp[rit] d'entreprise, elle veut faire en sorte que l'i[n]térêt particulier soit toujours contraint [de] céder à l'intérêt général, que les grand[es] sources de la richesse commune soient explo[i]tées et dirigées non point pour le profit [de] quelques-uns, mais pour l'avantage de tou[s,] que les coalitions d'intérêts qui ont tant pe[sé] sur la condition des hommes et sur la po[li]tique même de l'Etat soient abolies une fo[is] pour toutes, et qu'enfin chacun de ses fi[ls,] chacune de ses filles puisse vivre, travaill[er,] élever ses enfants dans la sécurité et da[ns] la dignité.

Mais les plus nobles principes du monde

valent que par l'action. A cet égard, notre peuple entier discerne que son bonheur et sa grandeur dépendent d'abord de son propre effort. Certes, le Gouvernement a le devoir d'assurer, au fur et à mesure que cela est possible, les conditions sans lesquelles le progrès serait compromis ou l'injustice perpétuée. Certes, il lui appartient, par exemple, de faire en sorte que le niveau de vie des travailleurs français monte à mesure que montera celui de la production française. Certes, il est de son domaine, comme la loi lui en donne d'ailleurs dès à présent le droit, de placer par réquisition ou par séquestre à la disposition directe de l'Etat l'activité de certains grands services publics ou de certaines entreprises, en attendant que la souveraineté nationale règle les modalités des choses. Certes, il a le devoir de faire verser à la collectivité nationale les enrichissements coupables obtenus par ceux qui travaillaient pour l'ennemi. Certes, il lui revient de fixer les prix des denrées et de régler et contrôler les échanges aussi longtemps que ce qui est produit et transportable n'équivaut point aux demandes de la consommation. Mais pour nous reconstruire peu à peu, dans la guerre d'abord, puis dans la paix, pour bâtir une France nouvelle, il faut bien autre chose et bien davantage. Il faut un vaste et courageux effort national.

La grande victoire de la France.

Eh bien ! c'est à cet effort que nous appelons la nation. Nous savons dans quel état nous sommes, matériellement, démographiquement, moralement. Nous savons tout ce qui est, chez nous, détruit ou médiocre, dans tous les ordres d'idées. Nous savons tout ce qui nous manque par rapport à tout ce qui est à faire. Mais nous savons également ce que sont notre terre, notre sous-sol, notre Empire, ce que nous valons, quand nous le voulons bien, comme agriculteurs, ouvriers, commerçants, techniciens, patrons, inventeurs, penseurs, pour peu que nous marchions ensemble, serrés en rangs fraternels dans la discipline consentie d'un peuple fort. Nous savons ce que nos pères avaient su faire autrefois de la France quand elle était nombreuse. Nous savons enfin qu'il n'y a pas chez nous un jeune homme ni une jeune fille qui ne rêve de vivre libre, fort, aimant et joyeux, dans le travail d'une grande époque et dans une grande patrie.

Le plan de mise en valeur de nos ressources matérielles, intellectuelles, morales, le Gouvernement va l'établir à mesure des inventaires que la guerre nous découvrira. Il va l'établir, compte tenu du chemin que prendront les autres puissances du monde, car tout se tient et s'enchaîne sur notre terre d'aujourd'hui. Il va l'établir en s'aidant du large conseil des organismes qualifiés, qu'ils soient ceux du travail, de la production, de la recherche ou de la pensée. Cette guerre, où nous vaincrons l'ennemi qui prétendait nous asservir, va se prolonger dans la lutte contre tous les éléments qui s'opposent à notre progrès. Et vous, hommes et femmes de la Résistance française, vous tous croisés à la Croix de Lorraine, vous qui êtes le ferment de la nation dans son combat pour l'honneur et pour la liberté, il vous appartiendra demain de l'entraîner, pour son bien, vers l'effort et vers la grandeur.

C'est alors, et alors seulement, que sera remportée la grande victoire de la France.

Le clergé de Paris, victime de la guerre

Dans la joie de la libération, nous nous souviendrons de tous ceux qui l'ont payée de leur vie ou de leur liberté.

30 morts pour la France.

23 Prêtres morts au champ d'honneur.
1 Prêtre mort des suites de ses blessures.
1 Prêtre mort en captivité.
1 Prêtre mort en prison.
1 Religieux mort en prison.
1 Religieux fusillé.
1 Religieux abattu dans son couvent à Paris.
1 Religieux tué en administrant les blessés aux portes de Paris.

108 prisonniers de guerre encore captifs.

37 arrêtés par la Gestapo.

13 déportés en Allemagne.

1 Curé de Paris.
6 Vicaires.
1 Aumônier militaire.
2 Religieux.
3 Frères.

24 emprisonnés en France.

1 Curé de Paris.
10 Vicaires.
3 Aumôniers de Mouvements de jeunesse.
1 Aumônier de collège.
7 Religieux.
1 Frère.
La Supérieure générale des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Sur le clergé de France, plus de 400 prêtres et religieux ont été déportés en Allemagne, totalisant plus d'un siècle de journées de captivité, parmi lesquels :

Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

Plusieurs évêques ont été eux-mêmes arrêtés :

Mgr Moussaron, archevêque d'Albi.
Mgr Rodié, évêque d'Agen.
Mgr Rastouil, évêque de Limoges.
Mgr Piguet, évêque de Clermont-Ferrand.
Mgr Théas, évêque de Montauban, détenu à Compiègne.

(*S. R. de Paris*, 31 août 1944.)

L'Ordonnance du 9 août 1944

I. — Depuis 1927 nous nous sommes efforcés de tenir nos lecteurs au courant des dispositions législatives et réglementaires et des décisions de jurisprudence les plus importantes en matière cultuelle. Mobilisé le 2 septembre 1939, nous avons interrompu cette chronique qui devait s'arrêter peu de temps après, la *Documentation Catholique* ayant cessé de paraître aux jours tragiques de mai 1940. Son dernier numéro des 5-20 mai appelle aujourd'hui une reprise et une vue rétrospective de ce qui a été édicté dans le domaine qui nous est propre. L'Ordonnance du 9 août 1944, « relative au rétablissement de la légalité républicaine », nous en fournit l'occasion.

Avec son exposé des motifs, son texte et ses annexes, elle comporte 120 pages et 263 textes. C'est la raison pour laquelle, contrairement à l'usage, nous n'en donnerons pas le texte, mais seulement une analyse succincte du point de vue catholique, qui est celui de la Revue. Elle a été publiée comme un « Extrait du Journal Officiel de la République française n° 65 du 15 août 1944 ». Sa mise en vente à Paris a eu lieu seulement le 12 septembre 1944.

II. — Sur le plan constitutionnel, l'art. 1er de l'Ordonnance pose en principe que la forme du gouvernement est et demeure la République, celle-ci n'ayant jamais cessé en droit d'exister. En conséquence, sont déclarés nuls et de nul effet la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 et tous actes dits « actes constitutionnels ».

Est supprimé, mais pour l'avenir seulement, le décret du 16 juillet 1940 sur la formule exécutoire. A l'ancienne formule visant « le Président de la République » avait été substituée celle visant « le Maréchal de France » ; l'on revient purement et simplement à l'ancienne formule.

III. — Sur le plan législatif ne sont annulés que les textes expressément désignés. Pour les uns la désignation est générale et atteint, dit l'exposé des motifs, leurs effets dans le passé. Ce sont :

tous les actes qui ont institué des juridictions d'exception ;

tous les actes qui ont imposé le travail forcé pour le compte de l'ennemi ;

tous les actes relatifs aux associations dites secrètes ;

tous ceux qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de Juif.

Pour les autres actes, deux séries de textes constituent les tableaux I et II. Leur nullité est constatée, mais avec des effets différents. Pour les actes mentionnés au tableau I, la constatation de nullité vaut pour les effets découlant de leur application antérieure à la mise en vigueur de l'Ordonnance du 9 août. Pour ceux mentionnés au tableau II, la constatation de la nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de leur application antérieure.

Le tableau I contient 42 abrogations. Nous y relevons plusieurs textes concernant la presse et notamment la loi du 27 août 1940 qui avait abrogé le décret-loi du 21 avril 1939 modifiant les art. 32, 33 et 60 de la loi du 29 juillet 1881. (*D. C.*, t. 40, c. 717-719.) Ce rétablissement intégral du décret-loi du 21 avril 1939 « contre l'excitation à la haine raciale ou religieuse » appellera de notre part une observation et un vœu. Nous en ferons l'objet d'un prochain article. — Relevons également, dans ce premier tableau de textes abrogés, la loi du 20 novembre 1940 qui avait réglementé le port des insignes, emblèmes et décorations, et la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions, dite « Charte du Travail », ainsi que les textes complémentaires et d'application ayant le même objet.

Le tableau II édicte 78 abrogations. Signalons notamment celle de la loi du 18 septembre 1940 relative à la suppression des écoles normales primaires, — de la loi du 21 novembre 1940 suspendant l'application des dispositions de l'al. 2 de l'art. 125 du décret du 29 juillet 1939 dit Code de la famille, — de la loi du 13 décembre 1940 supprimant les délégués cantonaux, — de la loi du 10 mars 1941 sur l'instruction religieuse (1), — des deux lois du 15 août 1941 relatives tant à l'organisation de l'enseignement primaire élémentaire qu'à l'organisation générale de l'enseignement public avec tous leurs textes d'application ; — enfin, d'une façon générale, de « tous les actes portant atteinte à la composition ou à la compétence des conseils ou commissions universitaires, — tous les actes relatifs à l'éducation générale ou sportive, — tous les actes portant règlement des écoles professionnelles, — tous les actes portant atteinte à la liberté des associations péri ou postscolaires... ».

IV. — Ces annulations étant ainsi opérées, tous les autres textes subsistent :

« Les actes de l'autorité de fait, dispose l'art. 7, se disant « gouvernement de l'Etat français » dont la nullité n'est pas expressément constatée dans la présente Ordonnance ou dans les tableaux annexés, continueront à recevoir provisoirement application.

» Cette application provisoire prendra fin au fur et à mesure de la constatation expresse de leur nullité prévue à l'art. 2.

» Cette constatation interviendra par des Ordonnances subséquentes qui seront promulguées dans le plus bref délai possible. »

L'exposé des motifs corrige ce que ce texte a de trop absolu. On ne biffe pas d'un trait de plume quatre années de vie française. La vie apporte au jour le jour son inexorable cortège de décisions, de mesures, d'actes juridiques, de droits acquis. « Leur renversement, explique l'exposé des motifs, apporterait au pays un trouble plus considérable que leur confirmation. »

« Aussi bien, poursuit-il, des textes législatifs ou réglementaires sont intervenus qui n'eussent pas été désavoués par le régime républicain et des actes administratifs individuels ont été pris qui n'ont été inspirés que par l'intérêt bien compris de

---

(1) *En voici le texte :*

L'art. 2 de la loi du 6 janvier 1941 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 2. — *Donnée en dehors des édifices scolaires, l'instruction religieuse est comprise, à titre d'enseignement facultatif, dans les horaires scolaires suivant des conditions qui seront fixées par les inspecteurs d'Académie après entente avec les autorités religieuses de leur ressort.* »

la bonne marche des services. Annuler ces textes et actes administratifs pour y substituer dans chaque cas des textes et actes administratifs nouveaux nécessairement identiques, conduirait, en multipliant l'effort nécessaire pour assurer la reprise de la vie publique, à apporter dans celle-ci une confusion extrême et de longue durée. »

On ne saurait mieux dire. Mais, pour savoir ce qui subside des textes édictés depuis le 16 juin 1940, il en faudrait rapporter la liste et en préciser la teneur. C'est un travail qui dépasserait le cadre de cette revue et de ses préoccupations. Signalons simplement ce qui nous paraît essentiel du point de vue de l'enseignement, de la famille et des cultes.

V. — Au sujet de l'enseignement, les ministres qui se sont succédé depuis 1940 ont pris à cœur de défaire ce qu'avaient fait leurs prédécesseurs. Les textes ci-dessus énoncés n'ont point eu beaucoup à faire pour abroger ce qui en restait, à l'exception, toutefois, de la loi du 2 novembre 1941 autorisant les départements à subventionner les établissements d'enseignement privé. Nos enfants vont continuer, comme par le passé, à connaître l'incertitude des programmes, les parents payeront de nouveaux livres toujours plus coûteux, seuls les éditeurs de livres classiques y trouveront leur compte à supposer qu'ils disposent à temps des éléments nécessaires à leurs nouvelles éditions. A la vérité, le malaise en matière d'enseignement n'a jamais cessé. Depuis l'Empire centralisateur, tous les régimes ont trouvé bon un quasi-monopole sinon de droit, du moins de fait susceptible de créer une unité morale qui leur soit propice. L'expérience n'a jamais réussi. Il eût fallu une correspondance entre le régime politique de liberté et l'école. C'est du côté des pays anglo-saxons qu'il en eût fallu, à notre avis, chercher la formule...

VI. — Dans l'ordre familial, quelques réformes heureuses subsistent. Elles pourront éventuellement être modifiées dans leur modalité. Il n'en reste pas moins qu'il a été pris des mesures sérieuses qui devront subsister. Ainsi que l'indiquait très justement M. Marcel Poimbœuf dans *l'Aube* du 10 septembre 1944, ce n'est pas parce que le mot « famille » figurait dans la devise du précédent gouvernement qu'il faudrait aujourd'hui négliger les problèmes familiaux, non plus que ceux du travail ou du patriotisme.

Rappelons donc que subsistent notamment la loi du 2 avril 1941 ayant eu pour objet d'atténuer le nombre des divorces et séparations, — la loi du 23 juillet 1942, techniquement si bien faite, sur l'abandon de famille, — la loi si humaine du 9 septembre 1942 étendant le bénéfice des allocations familiales et l'allocation de salaire unique aux veuves chargées de famille, — la loi du 23 décembre 1942, loi de circonstance, tendant à protéger la dignité du foyer loin duquel l'époux est retenu par suite des circonstances de guerre, — la loi du 29 décembre 1942, dite loi Gounod, sur les Associations familiales. Notons également, dans le même domaine, la loi du 9 novembre 1940 reprenant en les adaptant et en les améliorant les dispositions du décret du code de la famille du 29 juillet 1939 sur la fiscalité et les dégrèvements destinés à sauvegarder le patrimoine familial, loi révisée le 24 octobre 1942 et complétée par celle du 14 mars 1942 sur les donations. Enfin, il est un texte provisoirement maintenu, mais dont nous espérons une abrogation prochaine : il s'agit de la loi du 14 septembre 1941 sur la légitimation des enfants adultérins.

VII. — Dans l'ordre religieux et cultuel, enfin, demeurent acquises : la loi du 3 septembre 1940 abrogeant la loi du 7 juillet 1904 portant suppression de l'enseignement congréganiste et l'art. 14 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, — la loi du 15 février 1941 relative aux biens mobiliers et immobiliers ayant appartenu aux anciens établissements publics du culte et n'ayant fait l'objet d'aucun décret d'attribution qui ne fait que tenir d'anciennes promesses du gouvernement de la République, — la loi du 4 avril 1941 relative aux religieuses attachées au service des établissements hospitaliers, — la loi du 30 mai 1941 modifiant les art. 4 et 5 de la loi du 24 mai 1825 sur les Congrégations de femmes, — la loi du 8 avril 1942 modifiant l'art. 13 de la loi du 1er juillet 1901 sur la forme de la reconnaissance des Congrégations et la restitution éventuelle de leurs biens mobiliers et immobiliers non encore liquidés, loi ultérieurement complétée par celle du 31 décembre 1942, — la loi du 24 octobre 1942 (art. 38 à 40) sur les taxes d'accroissement et sur le revenu, — la loi, enfin, du 25 décembre 1942 portant modification de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Dans un ordre d'idées un peu voisin, on peut relever une loi du 8 avril 1942 édictant des dégrèvements en faveur de certains biens affectés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'enseignement.

Notons, à propos de ces divers textes, qu'il s'agit de simples retouches à des lois préexistantes et l'effet essentiel est de supprimer des inégalités choquantes au préjudice des catholiques. Est-il besoin de rappeler, par exemple, que tout Français était *ipso facto* frappé de l'interdiction d'enseigner du seul fait qu'il appartenait à une Congrégation religieuse ou que les impôts des Congrégations étaient calculés suivant des procédés qui leur étaient propres et qui constituaient une aggravation, parfois considérable, des taux en vigueur pour tous autres groupements.

Nous avons relevé avec satisfaction dans l'Ordonnance du 9 août 1944 l'abrogation de tous les textes « qui établissent ou appliquent une discrimination quelconque fondée sur la qualité de Juif ». Les condamnations de l'Eglise ont été trop fréquentes et solennelles pour qu'on en puisse douter (cf. par ex. : le Discours de S. S. Pie XI du 28. 7. 1938, *D. C.*, t. 39, c. 1056 et suiv. ; — la lettre pastorale de l'épiscopat allemand à la suite de la Conférence de Fulda, *D. C.*, t. 39, c. 1103 et suiv., etc.). En retour, nous relevons avec un égal bonheur le maintien des textes abrogatifs de ceux qui avaient pour effet d'établir ou d'appliquer une discrimination au préjudice de l'Eglise catholique et de ses fils. Ces textes, au demeurant, restent en deça de ce qui a été édicté pour les Juifs ou pour les Sociétés secrètes puisque si leurs biens doivent leur être immédiatement restitués, il n'en va pas de même pour les biens non encore attribués provenant de la liquidation des Congrégations au sujet desquels une autorisation préalable est nécessaire ; de même, si les Juifs sont collectivement protégés contre les campagnes diffamatoires menées contre eux, la même mesure, ainsi que nous nous sommes réservés de l'établir, ne joue pas au profit des autres confessions.

VIII. — Pour achever l'analyse de l'ordonnance du 9 août 1944 dans ses données tant explicites qu'implicites, il reste à signaler qu'un certain nombre de textes avaient été édictés à Alger. Ils ne pouvaient s'appliquer en France avant d'y avoir été promulgués et publiés. C'est pourquoi sont déclarés immédiatement exécutoires sur le territoire continental de la France les textes dont la liste constitue le tableau III. Ils sont au nombre de plus de 250. Ils concernent l'organisation des pouvoirs publics et les divers besoins de l'administration.

En voici quelques-uns donnés à titre purement indicatif : l'Ordonnance du 18 avril 1943, complétée par celle du 24 mai 1944 sur la nationalité, réintégrant de plein droit dans la nationalité française toutes personnes en ayant été déchues ; — l'Ordonnance du 26 août 1943 autorisant l'émis-

sion de pièces en bronze d'aluminium de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50 et rendant leur pouvoir aux anciennes pièces ; — l'Ordonnance du 2 septembre 1943 abrogeant les lois des 15 octobre 1940 et 14 septembre 1941 sur la dissolution de groupements de fonctionnaires et leur rendant leurs biens ; — l'Ordonnance du 12 octobre 1943 prohibant sous peine d'amende (2 000 à 20 000 francs) l'affichage, dans tous bâtiments et édifices publics ainsi que dans tous les lieux habituels de réunion et dans tous les locaux ouverts au public, d'effigies du maréchal Pétain et de tous individus appartenant ou ayant appartenu à l'organisme de fait dit « Gouvernement de l'Etat français » ; — le décret du 18 octobre 1943 portant suppression de l'Ordre des médecins ; — l'Ordonnance du 18 novembre 1943 sur l'internement administratif des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ; — les Ordonnances des 10 septembre, 24 novembre 1943 et 16 juin 1944 sur l'exercice du droit de grâce ; — les deux Ordonnances du 7 janvier 1944 relatives à la Croix de la libération et à la Médaille de la résistance française ; — l'Ordonnance du 8 février 1944 constatant la nullité de l'acte dit « loi du 4 octobre 1940 » relatif au Secours national et réorganisant cette œuvre sous le nom : « Entr'aide française pour la libération » ; — l'Ordonnance du 6 mai 1944 portant restitution des biens séquestrés des organisations communistes ; — décret du 2 juin 1944 portant fixation des délais de procédure pour la revision et la reconstitution des listes électorales au moment de la libératio (ce qui appelle pour chacun le contrôle de sa pré sence sur les listes) ; — l'Ordonnance du 26 jui 1944 relative à la répression des faits de colla boration ; — l'Ordonnance du 5 juillet 1944 por tant dissolution de l'organisation dite « Chantier de la jeunesse française », etc.

Bien d'autres textes pourraient être égalemen cités. Il n'a pu être procédé ici qu'à un exame très rapide susceptible d'être ultérieurement com plété. Indiquons simplement qu'aucun texte n' été relevé portant directement sur des question cultuelles ou d'intérêt familial. Quant à l'appli cabilité de tous ces textes elle est immédiate, ca une Ordonnance du 16 juin 1944 en dispose ainsi Les justiciables ne disposent pas du délai d'u jour franc normalement prévu par le décret d Gouvernement de la Défense nationale à Pari du 10 novembre 1870 pour absorber tous ce textes. Heureusement, il est vrai, qu'ils ne son pas, pour la plupart, d'exécution courante et qu' l'occasion les autorités chargées d'en assure l'application y mettront quelque indulgence, l règle inflexible, « nul n'est censé ignorer la loi » pouvant paraître bien rigoureuse lorsqu'elle s présente sous l'aspect compact de 119 pages d *Journal Officiel,* applicables le même jour.

JEAN ROUVIÈRE,
Docteur en droit, Avocat au Conseil d'Et et à la Cour de Cassation.

Une protestation du cardinal Gerlier contre un crime de la Gestapo

Le 20 août, la Gestapo commettait à Saint-Genis-Laval (Rhône) un de ses crimes les plus atroces. Plus de cent personnes : hommes, femmes, prêtres, un enfant, furent enfermées dans une petite maison, abattus à coups de mitraillettes et de grenades. Beaucoup n'étaient pas morts lorsqu'on les arrosa de pétrole pour les brûler.

Le cardinal Gerlier a pu se rendre à Saint-Genis-Laval et voir les restes calcinés. A son retour, il rédigea et porta lui-même au Commandeur Knap la protestation suivante :

22 août 1944.

Monsieur le Commandeur Knap.

MONSIEUR LE COMMANDEUR,

J'arrive de Saint-Genis-Laval et j'ai le pénible devoir de vous apporter, avec l'expression de l'indignation que j'ai éprouvée devant un spectacle que les mots ne peuvent traduire, une protestation solennelle contre l'abominable cruauté de l'exécution faite là-bas, le 20 août, et qui fait suite, hélas ! à beaucoup d'autres non moins douloureuses. Quelle désolation de songer à la semence de haine que répandent des faits comme ceux-là à l'heure où le mon aspire pathétiquement à retrouver la fraterni et la paix.

J'ai 64 ans, Monsieur le Commandeur ; j'a fait la guerre de 1914 et vu, au cours de m vie, qui m'a mêlé à beaucoup de choses, bie des spectacles horribles. Je n'en ai jamais v aucun qui m'ait révolté autant que celui qu je contemplais il y a un instant.

Même si l'on pouvait affirmer que tous le malheureux exécutés avant-hier étaient de malfaiteurs — et personne n'oserait le souteni — j'affirmerais encore qu'il était indigne d'un civilisation chrétienne ou simplement humain de les mettre à mort de cette manière. Que dir alors si aucun grief ne pouvait être relev contre eux ?

Si ces mots vous paraissent excessifs, Mo sieur le Commandeur, veuillez aller personne lement vous rendre compte de ce qui s'e passé. Je ne puis croire que votre cœu d'homme n'en frémira pas comme en ont frém le mien et celui de tous les témoins de ce horreurs.

Je suis convaincu que vous avez ignoré vou même les raffinements de sauvagerie qui on marqué cette exécution atroce, mais je n'hési pas à déclarer que ceux qui en portent la re ponsabilité sont à jamais déshonorés aux yeu de l'humanité.

Dieu daigne leur pardonner.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandeu l'expression très attristée de ma religieuse co sidération.

† PIERRE-MARIE cardinal GERLIER,
archevêque de Lyon.

Le film de la Libération de Paris

La semaine héroïque

/eillée d'armes.

Au lendemain du 15 août, journée particulièrement chère aux cœurs français, il était visible ue Paris attendait, frémissant, le miracle de sa ibération prochaine. La nouvelle parvenait à la apitale que l'armée von Kluge, bousculée par les lindés américains, chancelait sur son flanc gauche t que la coulée d'acier de nos alliés déferlait, auessus de la Loire, vers la région parisienne.

On était en pleine veillée d'armes. Plusieurs serices de l'Etat, postes, police, corps de cheminots, e refusaient à faire plus longtemps le jeu de ennemi. L'heure allait sonner pour les héros de a Résistance française de passer plus ouvertement ux actes...

Le samedi 19 août 1944 restera une date historique. Ce jour-là, Paris s'est insurgé contre l'opresseur allemand pour le bouter hors ses murs.

'remiers jours d'insurrection.

Aussitôt les premières heures de cette journée ameuse, la population de la capitale n'en croit as ses yeux de voir flotter en pleine lumière, sur e nombreux monuments publics, le drapeau aux rois couleurs. Elle apprend bientôt que l'Hôtel de 'ille, que la Préfecture de police, que les mairies, ue les commissariats, que d'autres établissements 'Etat sont aux mains des Forces Françaises de 'Intérieur (F. F. I.). C'est le déclenchement insurectionnel prévu.

L'ennemi ne tarde pas à réagir. Déjà la fusillade laque. A la Préfecture de police, les organismes e la Résistance engagent un combat que les poliiers, admirables de patriotisme, vont mener jusu'au bout. Les Allemands lancent leurs chars Tigre » à l'assaut. Les insurgés ripostent et 'accrochent au sol qu'ils ont juré de libérer au rix de leur vie.

La déflagration du mouvement insurrectionnel e propage rapidement dans la soirée du 19 et ans la journée du 20 août. La cité et la banlieue 'enflamment. On se bat à la Concorde, boulevard aint-Germain, boulevard Ney, dans les rues, sur es quais, à Aubervilliers, à Neuilly, etc. Déconertés, les Allemands sollicitent une trêve dans 'après-midi du dimanche 20 août. Mais ce n'est u'un répit dans la lutte et celle-ci reprend d'autant lus vive après deux ou trois heures d'accalmie.

'aris dans la fournaise.

A partir du lundi 21, le peuple de Paris se jette écidément dans la fournaise. L'insurrection n'est lus le fait de groupements nombreux de Résisance, mais de la cité tout entière.

Partout s'élèvent des barricades qui vont parayser complètement la répression allemande. Les natériaux les plus disparates sont utilisés à cet ffet : pavés défoncés, sacs de sable de la défense assive, rouleaux de barbelés, camions couchés sur eurs flancs, branches et troncs d'arbres, ferrailles e tout acabit.

Il n'est pas d'arrondissements qui ne passent, au cours de la lutte, par des péripéties diverses : fusillades crépitantes, assauts des chars allemands, obstination victorieuse des F. F. I.

Le Grand Palais flambe.

La Préfecture de la Seine, l'Hôtel de Ville sont l'objet, et pour cause, d'attaques répétées et massives de la part de l'ennemi pendant la journée du 22 août. Le nouveau préfet de la Seine, M. Flouret, le Comité parisien de la Libération sont à leur poste de combat. Les patriotes insurgés sont d'autant plus décidés à mener l'affaire jusqu'au bout qu'on apprend l'approche des armées alliées. Les Américains ont franchi la Seine près de Fontainebleau, les blindés du général Leclerc foncent sur la capitale : les Français veulent être les premiers à y entrer.

La journée du mercredi se caractérise par une lutte de plus en plus âpre. Le Grand Palais, où se sont retranchées plusieurs dizaines de volontaires F. F. I., est assiégé par des forces allemandes disposant de tanks, de canons, de mitrailleuses lourdes. Les projectiles ennemis ont mis le feu à l'édifice. Paris est horrifié de voir s'échapper des verrières et monter vers le ciel une épaisse fumée grisâtre et bientôt des flammes. Le Palais de la Découverte et l'annexe où se trouve l'exposition *L'âme des camps* sont menacés. Le commissaire général de l'exposition, secondé par les dévouements les plus divers : aumôniers, infirmières, prisonniers rapatriés, secouristes courageux, sauve les œuvres d'art de nos prisonniers de guerre.

Pendant cette matinée tragique, la Préfecture de police est le théâtre d'une cérémonie impressionnante. M. Georges Bidault, président du Conseil national de la Résistance, apporte à M. Luizet, préfet de police, et à ses collaborateurs l'hommage reconnaissant du gouvernement provisoire de la République et de la nation tout entière.

A la même heure, les obsèques des premiers Parisiens tombés pour la liberté de leur ville sont célébrées à l'église de Notre-Dame-des-Victoires en présence de M. Pierlot, représentant le gouvernement, et de M. Chardon, représentant le Comité national de la Résistance.

Dans l'après-midi se tient, à l'hôtel Matignon, le premier Conseil gouvernemental composé des secrétaires généraux du gouvernement provisoire de la République.

Nuit émouvante.

Les Allemands sont, dans la journée du 24 août, harcelés par les groupements de la Résistance et par le peuple de Paris. La bataille fait rage à la République, à la Concorde, à l'Etoile, à la gare de l'Est, sur les fortins qui jalonnent la route de l'armée ennemie en retraite.

Les canons des troupes libératrices franco-américaines se font entendre plus distincts, plus pressants. A 16 heures, on apprend que les Américains sont à quelques kilomètres devant Paris. A 18 heures, on les signale au Petit-Clamart. A 19 heures, des unités françaises de la division Leclerc sont entrées à Issy-les-Moulineaux.

A 21 h. 45, deux tanks français « Romilly » et « Champagne » ont atteint l'Hôtel de Ville de la capitale.

« Ils sont là ! » « Ils sont là ! », répète Paris qui veille, Paris tout frémissant en cette minute unique. Plus de doute ! Les soldats du général Leclerc sont au cœur de la cité. Celle-ci s'illumine. La *Marseillaise* retentit. Notre-Dame-des-Victoires sonne à toute volée la délivrance de la capitale. Et c'est, à bref délai, dans tout Paris ressuscité,

le chœur des cloches paroissiales qui répond, avec le bourdon de Notre-Dame, à l'annonce du glorieux événement.

Paris délivré de l'ennemi.

Aux premières heures, vendredi 25 août, fête de saint Louis, roi de France, les journaux parisiens qui ont, eux aussi, bravé hardiment l'ennemi, publient le message de félicitations adressé par S. M. le roi George VI au général de Gaulle, comme aussi la déclaration du président Roosevelt concernant la libération de Paris :

C'est avec une profonde émotion que j'ai reçu la nouvelle que les citoyens de Paris ont chassé l'envahisseur et ont fait leur jonction avec les armées de la libération qui poursuivent l'ennemi au delà de la capitale.

Je me réjouis avec vous et avec tout le peuple de France en cette heure de triomphe, de même que j'ai compati avec eux durant leurs longues années de souffrances.

Tel est le noble message du roi d'Angleterre.
Et voici la déclaration significative du président de la République des Etats-Unis :

Paris est un précieux symbole de cette civilisation que Hitler et ses hordes barbares ont voulu détruire. Nous nous réjouissons, avec le vaillant peuple de France, à l'occasion de la libération de sa capitale, et nous joignons nos félicitations à toutes celles qui ont été adressées aux commandements et aux combattants français et alliés qui ont rendu possible ce brillant prélude de la victoire totale.

Message et déclaration prennent tout leur sens aux yeux des Parisiens, eux qui ont lutté pour la libération de leur ville et qui attendent de la division Leclerc, forte de 30 000 hommes, le dégagement complet de leur capitale et de la banlieue. Car l'ennemi s'acharne à tenir jusqu'à la dernière minute la proie qui lui échappe ; il s'accroche désespérément dans les couloirs du métro Châtelet, à la Concorde, à la République, un peu partout.

Mais, vers 10 h. 30, les blindés du général Leclerc, qu'appuient d'importantes forces américaines, vont livrer un combat sans merci. La centrale téléphonique « Archives », est bientôt délivrée. La caserne du Château-d'Eau, place de la République, est assiégée à son tour. Le Luxembourg va connaître un premier assaut.

A 13 heures environ, les forces alliées assaillent les casernes de Latour-Maubourg, de l'Ecole Militaire et le Grand Quartier Général allemand au Palais du Luxembourg. Passées 14 heures, le général Leclerc bombarde de son artillerie postée sur la rive gauche les Tuileries et la Kommandantur du Grand Paris. A 15 heures, l'Ecole militaire a hissé le drapeau blanc. A 16 heures, les Allemands défendent encore furieusement la Chambre des Députés, le ministère des Affaires étrangères. Il semble que l'un des plus beaux quartiers de Paris, celui qui entoure la Concorde, va être voué à un saccage inévitable, lorsque à 17 heures, le général von Choltitz, gouverneur militaire allemand de Paris, capitule avec ses dernières garnisons : la Kommandantur, le Luxembourg, le Palais-Bourbon, la caserne de la place de la République, etc., laissant entre les mains des insurgés de Paris et celles du général Leclerc plus de 10 000 prisonniers.

A 19 h. 30, une immense clameur monte vers la place de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs automobiles gagnent le parvis. De la première d'entre elles descend le général de Gaulle, follement acclamé par la foule. Le général gagne le grand balcon centr[al] de l'Hôtel de Ville. La foule délirante redoubl[e] ses acclamations. Près de 30 000 personnes chante[nt] la *Marseillaise...*

Voici quelques passages de l'admirable discou[rs] prononcé à l'Hôtel de Ville :

... Pourquoi voulez-vous que nous dissimulio[ns] tous notre émotion ? dit le général d'une vo[ix] à la fois ferme et vibrante. *Nous vivons là d[es] minutes qui dépassent chacune de nos propr[es] vies, de nos pauvres vies.*

Paris est libéré.

Libéré par son peuple, par le peuple de Fran[ce] qui se bat tout entier...

Nous voilà debout parmi les vainqueurs. No[us] saurons faire valoir nos droits, exiger que pl[us] jamais nous ne soyons envahis ; nous devo[ns] nous faire entendre partout, sur toute la ter[re] dans l'intérêt même de l'humanité.

La guerre, l'unité et la grandeur, voilà not[re] programme.

Marchons !

De l'Arc de Triomphe à Notre-Dam[e]

800 000 Parisiens acclament le général de Gaulle.

Journée étincelante de soleil et de gloire que ce[lle] du 26 août ! Elle termine la semaine héroïque p[ar] une sorte d'apothéose. Près de 800 000 Parisie[ns] qui avaient fleuri la cité d'une nuée de drapeau[x] français et alliés se sont portés sur le parcou[rs] que devait suivre le général de Gaulle, préside[nt] du gouvernement provisoire de la République fra[n]çaise. De l'Arc de Triomphe jusqu'à Notre-Dam[e] un peuple immense, où se mêlaient toutes l[es] classes sociales unies dans une intense ferve[ur] patriotique, a acclamé le grand Français. Voix d[u] peuple, voix de Dieu ! La note discordante, jet[ée] par quelques balles misérables, ne peut étouff[er] la vérité de l'adage de nos pères. Il était bon q[ue] la geste de ces quatre ans et de ces huit dernie[rs] jours se terminât par un *Magnificat* à notre san[c]tuaire national à Notre-Dame de Paris ! Car [il] est toujours vrai que si un peuple et des solda[ts] se sont bien battus, c'est Dieu qui donne [la] victoire.

ETIENNE DEVALOUX.

La confession devant les barricade[s]

Le jeudi 24 août, sur la place Saint-Augusti[n] face à la barricade élevée par les Alleman[ds] à l'entrée de la rue d'Astorg, un prêtre passe. [Il] est abordé par un jeune homme qui vient de saut[er] de bicyclette.

— Vous êtes bien un prêtre catholique, Monsie[ur] l'abbé ?

— Mais oui, mon ami.

— Alors, voudriez-vous m'entendre en confe[s]sion ? Je suis F. F. I., chargé de la liaison avec le[s] Américains, j'arrive de mission après avoir é[té] traqué toute la nuit dans un bois... Je repars e[n] mission dangereuse : je veux être prêt.

Et le prêtre accomplit son ministère sacré e[n] marchant côte à côte avec le jeune homme, u[n] grand blond au regard doux et décidé.

— Voyez-vous, mon Père, je suis un catholiqu[e] du Nord disposé à mourir pour la France ! fit c[e] brave en enfourchant sa bicyclette et en repartar[t] vers son devoir.

1944-155. — Imprimerie "Maison de la Bonne Presse" (S^t An.), 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le gérant : L. Vincent.